

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU JEUDI 3 FEVRIER A 20h00**

Secrétaire de séance : Marie RUFFENACHT

Nombre de membres : 10

Présents : 9

Adrien PELLEGRINI, Gérard JOUILLE, Marie RUFENACHT, Cyril MERCET, Philippe DREZET, Emeric GUINCHARD, Caroline GEST-CAQUELARD, Lucien BENMEHAL, Laetitia LAMBERT

Absent excusé : 1

Stéphan KUTTNER

Date de la convocation : 21/01/2022

Date d'affichage : 10/02/2022

ORDRE DU JOUR :

- Validation du Compte-rendu du dernier Conseil Syndical,
- Validation des Statuts du Pays de Montbenoît,
- Subventions aux associations,
- Subvention Familles Rurales,
- Validation du devis 2022 Analyses Finances,
- Méthode de calcul du BP 2022 : nbre d'enfants et nbre d'habitants des communes.
- Bilan des heures 2021 de l'employé intercommunal et projection 2022
- Délibérations sur les HC/HS et ratios d'avancements.
- Questions diverses

1. Approbation du PV de la réunion précédente

Le PV du compte-rendu de la réunion précédente est validée par l'ensemble du Conseil Syndical.

2. Délibération sur les statuts du Syndicat de Montbenoît

Après relecture du modèle validé par la Préfecture, les statuts du Syndicat sont adoptés à l'unanimité.

3. Subventions 2022.

Le Président informe l'assemblée délibérante que le Conseil Syndical, conformément au vote du budget 2022, doit définir l'attribution des subventions 2022.

Il donne lecture du projet de subventions 2021 adopté au BP 2021.

Il donne lecture de la Convention avec le Souvenir Français adoptée en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical

DECIDE l'octroi d'une subvention à :

Amis de l'Abbaye 2000€
Anciens Combattants 250€
Club du 3ème Age 500€
Souvenir Français 200€

Le Conseil Syndical, cet exposé entendu,
ADOpte à l'unanimité les dispositions énoncées ci-dessus

4. Adoption du BP 2022 pour le Périscolaire.

Après échange avec Familles Rurales, le BP 2022 proposé au vote est 56000€.
Le Conseil Syndical, cet exposé entendu,
ADOpte à l'unanimité les dispositions énoncées ci-dessus

5. Validation du devis 2022 d'Analys Finances

Le conseil valide le devis 2022 Analyses Finances excepté Mr Benmehal, Maire de Montbenoît, qui ne souhaite pas compléter l'analyse financière pour sa commune.

6. Méthode de calcul du BP 2022

Après vérification du nombre d'habitants indiqué par l'INSEE, du nombre d'enfants inscrits à l'école au 01/01/2022 et au nombre d'enfants inscrits au Périscolaire au 01/01/2022, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil du Syndicat, DECIDE à l'unanimité de fixer la méthode de calcul du BP 2022 suivante :

Budget Ecole

COMMUNES	Nbre d'élèves au 01/01/2022	% de répartition
LA LONGEVILLE	110.00	52.13%
VILLE-DU-PONT	30.00	14.22%
MONTBENOIT	29.00	13.74%
HAUTERIVE	25.00	11.85%
MONTFLOVIN	17.00	8.06%
TOTAUX	211.00	100.00%

**Budget Gymnase, Abbaye, Secrétariat, Cimetière
Employé Communal, Emprunts liés à l'Abbaye, aux**

véhicules

COMMUNES	Nbre HAB INSEE	% de répartition
LA LONGEVILLE	826.00	43.14%
VILLE-DU-PONT	332.00	17.34%
MONTBENOIT	410.00	21.40%
HAUTERIVE	233.00	12.17%
MONTFLOVIN	114.00	5.95%
TOTAUX	1 915.00	100.00%

Budget Périscolaire

COMMUNES	Nbre HAB INSEE	% de répartition
LA LONGEVILLE	60.00	50.84%
VILLE-DU-PONT	23.00	19.49%
MONTBENOIT	21.00	17.80%
HAUTERIVE	13.00	11.02%
MONTFLOVIN	1.00	0.85%
TOTAUX	118.00	100.00%

Emprunt Gymnase

COMMUNES	Nbre HAB INSEE	% de répartition
LA LONGEVILLE	826.00	49.40%
VILLE-DU-PONT	322.00	19.26%
MONTBENOIT	410.00	24.52%
HAUTERIVE	remboursement anticipé 2008	

MONTFLOVIN	114.00	6.82%
TOTAUX	1672.00	100.00%

Emprunt Fenetres

COMMUNES	Nbre d'élèves au 01/01/2020	% de répartition
LA LONGEVILLE	110.00	52.13%
VILLE-DU-PONT	30.00	14.22%
MONTBENOIT	29.00	13.74%
HAUTERIVE	25.00	11.85%
MONTFLOVIN	17.00	8.06%
TOTAUX	211.00	100.00%

Emprunt Chaudière Abbaye

COMMUNES	Nbre HAB INSEE	% de répartition
LA LONGEVILLE	826.00	43.14%
VILLE-DU-PONT	332.00	17.34%
MONTBENOIT	410.00	21.40%
HAUTERIVE	233.00	12.17%
MONTFLOVIN	114.00	5.95%
TOTAUX	1 915.00	100.00%

Emprunt Camion

COMMUNES	Nbre HAB INSEE	% de répartition
LA LONGEVILLE	826.00	43.14%
VILLE-DU-PONT	332.00	17.34%
MONTBENOIT	410.00	21.40%
HAUTERIVE	233.00	12.17%
MONTFLOVIN	114.00	5.95%
TOTAUX	1 915.00	100.00%

Emprunt Luminaires Abbaye

COMMUNES	Nbre HAB INSEE	% de répartition
LA LONGEVILLE	826.00	43.14%
VILLE-DU-PONT	332.00	17.34%
MONTBENOIT	410.00	21.40%
HAUTERIVE	233.00	12.17%
MONTFLOVIN	114.00	5.95%
TOTAUX	1 915.00	100.00%

Le Conseil approuve à l'unanimité la méthode de calcul 2022.

Toutefois, le Président ainsi que Mr Benmehal font remarquer que cette méthode de calcul n'est pas équitable. La commune de La Longeville finance de manière plus conséquente l'école et le périscolaire.

7. Bilan des heures de l'employé intercommunal 2021 et programmation des heures 2022

Une meilleure gestion de la part des membres du syndicat, des heures et de la répartition des tâches effectuées par Mr Franck GUINCHARD l'employé communal, a permis de diminuer le nombre d'heures supplémentaires excessives qu'il était amené à faire.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil du Syndicat :

DECIDE à l'unanimité de fixer le nombre d'heures de l'Employé Communal de la façon suivante :

COMMUNES	NBRE D'HEURES PAR COMMUNE	% de répartition	BUDGET P/COMMUNE Année N
LA LONGEVILLE	460	28.62%	12 306.60 €
VILLE DU PONT	170	10.58%	4 549.40 €
MONTBENOIT	150	9.33%	4 011.90 €
HAUTERIVE	90	5.60%	2 408.00 €
MONTFLOVIN	0	0.00%	- €
SYNDICAT	737	45.87%	19 724.10 €
TOTAL	1607	100.00%	43 000.00 €

PRECISE que les heures « SYNDICAT » correspondent aux heures passées par l'Employé Communal sur l'entretien et la maintenance des installations du Syndicat communes aux 5 villages. Et que par conséquent, le budget des heures « SYNDICAT » de l'employé intercommunal est calculé au nombre d'élèves défini par la directrice de l'Ecole à la date du 01/01/2022 et fixé dans la délibération sur la méthode de calcul du BP 2022.

8. Délibérations HS/HC et ratios d'avancement

Le Conseil délibère afin de pouvoir engager les budgets pour les dépassements horaires des agents titulaires et non titulaires. L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil du Syndicat DECIDE à l'unanimité d'autoriser les agents titulaires ou en CDD régulier à effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires en fonction des besoins du services.

Le Conseil délibère sur les ratios d'avancement afin d'assurer la continuité des carrières. Les ratios d'avancement sont adoptés à l'identique des années précédentes :

filières	grades d'avancement	ratios
ADMNISTRATIVE	REDACTEUR PRINCIPAL de 2ème classe	100%
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	100%
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	100%
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE DE 1ère CLASSE	100%

Le Conseil Syndical, cet exposé entendu, ADOPTE à l'unanimité les dispositions énoncées ci-dessus

Questions diverses :

- Devis déneigeuse : Le conseil ne souhaite pas donner suite.
- Devis pour renouvellement du matériel informatique : Montant 49,48 E HT de location mensuelle + 225 € HT pour l'installation et mise en service. Un autre devis sera demandé à ID INFO.
- Devis fenêtre pour la cure : Le conseil souhaite avoir plus d'information avant de se prononcer.
- Etat des emprunts : L'emprunt de la petite école c'est terminé en 2021 et il reste un trimestre sur 2022 concernant celui du Gymnase. Cela va permettre un dégagement de 23 000 €.
- Le conseil s'inquiète de la dépense de chauffage de 20 512€ due à la hausse du prix du gaz. Cette énergie de chauffage concerne l'école et le gymnase.
- Assurances : Mr Benmehal se charge de renégocier les tarifs des assurances du syndicat. Caroline lui envoie les documents nécessaires.
- Participations budgétaires des communes aux syndicats : Le président fait part de son inquiétude face à la montée croissante des participations d'années en années. Il répète le fait que les calculs des participations ne sont plus en adéquation avec l'époque actuelle. En effet les communes qui ont développé leur urbanisation au fil des années sont pénalisées vis-à-vis des autres qui ont peu évolué. Les frais de fonctionnement augmentent considérablement. Rappel également de la baisse constante des recettes de chaque commune due en partie à la baisse des ventes de bois. Sur l'année 2021 le choix avait été fait de prélever sur l'excédent de trésorerie pour soulager les participations. Or pour 2022 l'excédent ne permet plus de faire cela. La commune de La Longeville alerte une nouvelle fois sur sa participation trop élevée et met en garde le fait de ne plus pouvoir honorer sa

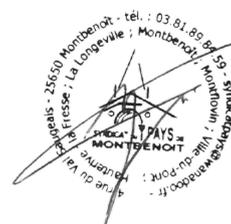
participation pour les prochains budgets. D'autres maires font part également de leurs inquiétudes. La présentation de l'analyse financière présentée au syndicat a permis de montrer qu'avec l'hypothèse d'une fusion des cinq communes, celles-ci se verraient dégager une trésorerie beaucoup plus confortable.

Le président demande une prise de conscience sérieuse de chacun sans oublier un investissement à venir, celui de la construction du périscolaire et la rénovation du bâtiment de l'école datant de 1993.

- Le président fait part d'un appel de la Fondation du Patrimoine qui demande quand se tiendra l'inauguration de la fin de chantier des Travaux de l'Abbaye. Le conseil réfléchi à poser une date.
- Atelier collaboratif Abbaye de Montbenoît : une réunion s'est tenue le 27 janvier à la Mairie de La Longeville. Etaient présents 3 membres du Syndicat du Pays de Montbenoît, 3 membres des Amis de l'Abbaye, 2 membres de la Communauté de Communes, Le conseil Départemental et 3 membres de l'Office du Tourisme. Cette réunion avait pour objectif de définir une étude de projet sur l'accueil des touristes sur les années futures.

Fin du Conseil à 23h10

Le Président,
 Adrien PELLEGRINI



VISAS DU PROCES-VERBAL DE CONSEIL SYNDICAL DU 3 FEVRIER 2022

 Adrien PELLEGRINI, Président	Cyril MERCET, Vice-Président	Marie RUFENACHT, Vice-Présidente et Secrétaire de Séance	Laetitia LAMBERT,	Emeric GUINCHARD, Secrétaire du Bureau
Lucien BENMEHAL, Trésorier du Bureau	Gérard JOUILLE, Membre	Caroline GEST, Membre	ABSENT Stéphan KUTTNER, Membre	Philippe DREZET, Membre